

Les principes de compensation, de rapatriement et de réinstallation déjà énoncés par cette Assemblée dans des résolutions antérieures nous offrent les grandes lignes en vue d'établir les réfugiés dans des demeures permanentes. Les parties directement en cause doivent reconnaître leurs obligations morales et historiques envers les réfugiés, mais on ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent seules mettre à exécution d'une façon efficace un tel programme.

J'ose donc espérer que notre Organisation étudiera sérieusement la possibilité d'élaborer un programme d'action internationale coordonnée destinée à assumer le développement économique de cette région sur une grande échelle. Ce programme pourrait aussi fournir un cadre qui non seulement permettrait de régler le problème des réfugiés, mais ramènerait en cette région une ère de paix et de prospérité. Il ne sera possible de réaliser ce plan qu'avec l'appui de tous les membres de notre Organisation et la collaboration des différents pays du Moyen-Orient. Un tel plan devrait englober le développement de l'agriculture et des mines et prévoir des moyens de planifier la mise en valeur des ressources en eau et, si possible, des projets de dessalement de l'eau de mer et de production d'énergie électrique.

La réussite d'un tel programme international semble liée à la solution simultanée des autres grands problèmes encore en souffrance. Il ne faut toutefois pas attendre le règlement de tous ces problèmes pour mettre au point un programme d'application pratique et pour créer les rouages appropriés.

#### AFRIQUE

Un autre problème qui a préoccupé les Nations Unies au cours de l'année écoulée est la situation dans le Sud africain, particulièrement en Rhodésie et au Sud-Ouest africain. Le Canada a appuyé, et je désire réitérer cet appui, la Résolution 2145 mettant fin au mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain et plaçant ce territoire sous la responsabilité directe de l'O.N.U. En tant que membre du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain, le Canada a participé activement à la recherche des moyens pratiques de mettre en oeuvre cette résolution. Cette recherche n'a pas abouti à un arrangement permettant de réaliser le changement d'administration décidé pour le territoire du Sud-Ouest africain. J'espère que l'Assemblée voudra envisager d'autres façons de régler le problème, y compris la consultation préliminaire des habitants et des autorités de facto du Sud-Ouest africain. Cette consultation pourrait être menée par un représentant du Secrétaire général, comme proposé par un certain nombre de délégations, dont celle du Canada.

L'attitude adoptée par le gouvernement de l'Afrique du Sud ne manque toutefois pas de nous inquiéter. Mon Gouvernement considérerait comme invalide toute tentative de l'Afrique du Sud de morceler le territoire du Sud-Ouest africain ou de l'incorporer. Le caractère